

## **COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2010**

Le 4 février 2010 à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Livry-Gargan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain CALMAT, Maire, suite à la convocation faite le 25 janvier 2010.

**Etaient présents** : M. Alain CALMAT, M. Pascal POPELIN, M. Jean-Claude VINCENT, M. François-Xavier ROBILLARD, Mme Danièle MARINI, Mme Monique GOVET, M. Serge LE BOZEC, M. Georges GUILBERT, M. Jean-François MAGNIEN, Mme Marie-Laure HODE, Mme Madeleine LEMAIRE, M. Alain LANGUEDOC, M. Gérard COSIMI, M. Henri FLIKIER, Mme Marthe GUEZ, Mme Yvette COLSON, Mme Rose-Marie CHEVALIER, M. Jacques DJENGOU, M. Jean-Luc AUGER, Mme Françoise BITATSI TRACHET, Mme Murielle MARUCCI BONSAI, Mme Laurence KHLOYAN, Mme Magali DAUBA, M. Xavier HEBERT, M. Armen PAPAZIAN, Mme Bernadette PIRON RENAULT, M. Dan STEINFELD, M. Sébastien CONSTANT, Mme Michèle TARTARE, M. Pierre PERRET, M. Sébastien GASPARD, Mme Isabelle BRYON, M. Gérard PRUDHOMME, Mme Evelyne DUFOUR.

**Excusés et représentés** : M. Nouraddine ETTAJANI donne pouvoir à M. GUILBERT, Mme Bulle BARDOUX donne pouvoir à Mme GOVET, Mme Sophie BIDAULT donne pouvoir à M. POPELIN, Melle Elodie MOTTE donne pouvoir à M. ROBILLARD, M. Philippe ARNAUD donne pouvoir à M. PERRET.

Les Conseillers Municipaux présents ou représentés, formant la majorité des Membres en exercice, lesquels sont au nombre de 39, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'une Secrétaire de séance prise dans le sein du Conseil Municipal, Mme COLSON a été désignée pour remplir ces fonctions.

### **2010-02-01- INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL – Mme DUFOUR**

Madame Jeanne Sultan Maupas a présenté sa démission de mandats d'adjointe et de conseillère le 31 décembre 2009 par lettre du 12 décembre 2009.

La démission d'un maire adjoint devient définitive après acceptation du préfet ce qui a été fait par courrier en date du 7 janvier 2010.

Conformément aux dispositions de l'article L. 270 du code électoral, Mme Evelyne Dufour, en conséquence, est déclarée installée dans ses fonctions de Conseillère municipale.

### **2010-02-02- DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA VILLE DANS DIFFERENTS ORGANISMES**

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

désigne :

- Mme LEMAIRE et Mme CHEVALIER au Conseil d'administration du CCAS.
- Mme COLSON au Conseil d'administration de la maison de retraite Emile Gérard,
- Mme LEMAIRE au Conseil d'établissement Jean Lebas.

### **2010-02-03- CREATION DE POSTES**

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

Autorise au 1<sup>er</sup> mars 2010 la création des postes suivantes :

1 poste d'administrateur

1 poste attaché principal

1 poste adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe

2 postes assistante maternelle

Les fonctionnaires du grade d'administrateur peuvent percevoir dans la limite du plafond la prime de fonctions et de résultats prévue par le décret 2008-1533 du 22 décembre 2008 et l'arrêté du 9 octobre 2009.

### **2010-02-04- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2010**

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

Décide article unique de donner acte à Monsieur Le Maire de la tenue du débat portant les orientations budgétaires pour 2010 qui a fait l'objet du rapport de présentation

### **2010-02-05- INSTRUCTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE M14 : REPORTS 2009 BUDGET PRINCIPAL – IMPUTATION AU COMPTE D'IMMOBILISATION DEFINITIVE**

Sur proposition de M. Pascal POPELIN, Vice-président du Conseil Général, Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

Décide de préciser que :

- Les reports correspondants à des travaux qui seront exécutés et mandatés en totalité sur l'exercice 2010, pour un montant total de 505 643,69 € seront intégrés au budget 2010 aux différents articles concernés du compte 21 « immobilisations corporelles »,
- Les reports correspondants à des travaux revêtant un caractère pluriannuel demeureront inscrits au compte 23 « immobilisations en cours ».

### **2010-02-06- INSTRUCTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE M22 : REPORTS 2009 BUDGET FOYER JEUNES TRAVAILLEURS « ALAIN SAVARY » – IMPUTATION AU COMPTE D'IMMOBILISATION DEFINITIVE**

Sur proposition de M. Pascal POPELIN, Vice-président du Conseil Général, Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

De préciser que :

Les reports 2009 correspondants à des travaux qui seront exécutés et mandatés en totalité sur l'exercice 2010, pour un montant total de 640,53 € seront intégrés au budget annexe 2010 du foyer jeunes travailleurs « Alain SAVARY » au compte 21 « immobilisations corporelles », article 2181.

**2010-02-07- INSTRUCTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE M22 : REPORTS 2009**  
**BUDGET RESIDENCE PERSONNES AGEES JEAN-LEBAS – IMPUTATION AU**  
**COMPTE D'IMMOBILISATION DEFINITIVE**

Sur proposition de M. Pascal POPELIN, Vice-président du Conseil Général, Adjoint au Maire,  
Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

De Préciser que :

- Les reports correspondants à des travaux qui seront exécutés et mandatés en totalité sur l'exercice 2010, pour un montant total de 22 513,39 € seront intégrés au budget annexe 2010 du foyer Jean LEBAS aux différents articles concernés du chapitre 21 « immobilisations corporelles »,
- Les reports correspondants à des travaux revêtant un caractère pluriannuel demeureront inscrits au chapitre 23 « immobilisations en cours ».

**2010-02-08- INSTRUCTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE M49 : REPORTS 2009**  
**BUDGET ASSAINISSEMENT – IMPUTATION AU COMPTE D'IMMOBILISATION**  
**DEFINITIVE**

Sur proposition de M. Pascal POPELIN, Vice-président du Conseil Général, Adjoint au Maire,  
Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

De préciser que :

- Les reports de crédits 2009 correspondants à des travaux qui seront exécutés et mandatés en totalité sur l'exercice 2010, pour un montant total de 44 599,80 € seront intégrés au budget assainissement 2010 aux différents articles concernés du compte 21 « immobilisations corporelles »,
- Les reports de crédit 2009 correspondants à des travaux revêtant un caractère pluriannuel demeureront inscrits au compte 23 « immobilisations en cours ».

**2010-02-09- RAPPORT RELATIF A LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET AU**  
**FONDS DE SOLIDARITE REGION ILE-DE-FRANCE 2009**

Sur rapport de M. Popelin, adjoint au maire, vice président du Conseil général,  
Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

Prend acte du rapport relatif à la dotation de solidarité urbaine et au fonds de solidarité entre les communes de la région Ile de France reçu au titre de l'année 2009.

**2010-02-10- COMPTE-RENDU DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIÈRES ANNÉE 2009**

Sur proposition de M. Popelin, Vice-président du conseil général, Adjoint au Maire,  
Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

Prend acte

- |   |  |
|---|--|
| - de l'acquisition des propriétés suivantes : | ● 49 avenue Maurouard : 550 275,00 €   |
|   | ● 42/44 allée Danton : 700 000,00 €  |
|   | ● Terrain situé entre PICWIC et CORA («Plaine de jeux») : 1 233 000,00 €   |
| - de l'appréhension du bien vacant :          | ● 38bis avenue Sully :<br>Estimé par FRANCE-DOMAINES à 60 000,00 €   |
| - de la cession de la propriété :             | ● Allée de Nemours/Avenue du Colonel-Fabien :<br>Site du lycée Henri-Sellier à la Région Ile-de-France à titre gratuit |

**2010-02-11- APPRÉHENSION DU BIEN VACANT ET SANS MAÎTRE 10 ALLÉE DE COULANGES ET INCORPORATION DANS LE DOMAINE PRIVÉ DE LA COMMUNE**

Sur proposition de M. le maire,

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

Le conseil municipal,

Donne un avis favorable à l'appréhension de la parcelle F 95 sise 10 allée de Coulanges d'une contenance cadastrale de 851 m<sup>2</sup> et à son incorporation dans le domaine privé de la commune.

**2010-02-12- FIXATION DE DIFFERENTS TARIFS COMMUNAUX**

Sur proposition de M. Pascal POPELIN, Vice-président du conseil général, Adjoint au maire,

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

Fixe comme suit les tarifs et redevances concernant les différents droits énumérés ci-dessous à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010.

Taxe de voirie à perception unique

	BASE DU DROIT	2009	2010
ouverture de porte charretière ou baie de boutique	ml	10,61	<b>10.82</b>
bateau de porte charretière ou de garage	jusqu'à 3 mètres	34.97	<b>35.67</b>

Droits d'occupation du domaine public

	BASE DU DROIT	2009	2010
appareil distributeur de glaces ou rôtissoire et autres	unité	37.30	<b>38.05</b>
étalages, terrasses de café occupant le sol de la voie publique à l'état permanent ou périodique	ml	27,97	<b>28.53</b>

distributeur automatique d'essence implanté sur voie communale	unité	362.52	<b>369.77</b>
pré-enseigne ou chevalet mobile sur trottoir rentré la nuit, porte-menus	unité	87.43	<b>89.18</b>
terrasses de café fermées	m <sup>2</sup>	76.94	<b>78.48</b>
porte-revues	unité	23.32	<b>23.79</b>
stores, lambrequins, joues etc...suspendus aux marquises ou aux bannes entravant la circulation	ml	4.20	<b>4,28</b>
montres ou vitrines fixes ou mobiles	m <sup>2</sup>	18.19	<b>18,55</b>
paravent	ml	3,95	<b>4.03</b>
mât ou totem	unité	1 812.59	<b>1 848.84</b>
kiosque à journaux	unité	2 280.01	<b>2 325.61</b>
redevance taxis	mois	5,58	<b>5,69</b>

Droits pour installations sporadiques de courte durée

	BASE DU DROIT	2009	2010
occupation du sol, clos ou non clos de la voie publique (dépôt de matériaux, bois, fer, gravois etc...) échafaudage de pied ou volant d'une durée dépassant 24 heures par jour	m <sup>2</sup>	2,68	2,73
occupation du sol clos ou non clos de la voie publique par barrière	m <sup>2</sup> /mois	9,66	9,85
occupation du sol de la voie publique temporaire par cabane de chantier, véhicule mobile de vente (à l'exception des concessionnaires)	unité/jour	6,42	6,55
occupation du sol de la voie publique temporaire par socles en béton pour installation provisoire de chantier	unité/mois	30	30.60
occupation du sol de la voie publique temporaire par véhicule mobile avec branchements électriques	unité/jour	6,42	6,55
dépôt de benne-container sur la voie publique	unité/jour	19.11	19,49
stationnement de véhicules de déménagement	unité/jour	18.19	18,55
droit de vente de fleurs aux cimetières	m <sup>2</sup> /jour	9,91	10.11
déballage saisonnier sur les trottoirs	ml/jour	3,13	3,19

**2010-02-13- SOCIETE ANONYME D'HLM MOULIN VERT – GARANTIE COMMUNALE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION POUR UNE ACQUISITION EN VEFA DE 21 LOGEMENTS COLLECTIFS A USAGE LOCATIF SOCIAL (PLUS-PLAI) SITUEE AU 21 BOULEVARD GUTENBERG/26 AVENUE VAUBAN**

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

La commune de Livry-Gargan accorde sa garantie pour les remboursements des emprunts pour une somme totale de 2 478 177 euros que la Société anonyme d'HLM MOULIN VERT se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Cette somme est répartie en quatre prêts (PLUS bâtiment et foncier et PLAI bâtiment et foncier) qui sont destinés à financer une acquisition en VEFA de 21 logements collectifs à usage locatif social PLUS-PLAI située au 21 boulevard Gutenberg/26 Avenue Vauban.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

**2010-02-14- SOCIETE ANONYME D'HLM MOULIN VERT – GARANTIE COMMUNALE AUPRES DU CREDIT FONCIER POUR UNE ACQUISITION EN VEFA**

**DE 7 LOGEMENTS COLLECTIFS A USAGE LOCATIF SOCIAL (PLUS-PLAI) SITUEE AU 21 BOULEVARD GUTENBERG/26 AVENUE VAUBAN**

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

La commune de Livry-Gargan accorde sa garantie pour les remboursements des emprunts, pour une somme totale de 863 733 euros que la Société anonyme d'HLM MOULIN VERT se propose de contracter auprès du Crédit Foncier. Cette somme est répartie en quatre prêts (PLUS bâtiment et foncier et PLAI bâtiment et foncier) qui sont destinés à financer une acquisition en VEFA de 21 logements collectifs à usage locatif social PLUS-PLAI située au 21 boulevard Gutenberg.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre le Crédit Foncier et l'emprunteur.

**2010-02-15- SOCIETE FRANCE HABITATION – GARANTIE COMMUNALE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION POUR UN ECO PRET DANS LE CADRE DE TRAVAUX D'AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DE L'IMMEUBLE SITUE AU 46/50 AVENUE ARISTIDE BRIAND**

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

La commune de Livry-Gargan accorde sa garantie pour le remboursement d'un emprunt, pour une somme totale de 405 000 euros que la Société FRANCE HABITATION se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Cette somme concerne un « éco prêt LS réhabilitation » qui est destiné à financer des travaux d'amélioration de la performance énergétique de l'immeuble, sis au 46/50 avenue Aristide Briand à Livry-Gargan et comprenant 30 logements.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

**2010-02-16- ACOMPTE SUR SUBVENTIONS 2010 A DES ASSOCIATIONS**

Sur rapport de M. Vincent, Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

**(le pouvoir de M. Arnaud ne prend pas part au vote)**

Décide d'attribuer un acompte sur subvention 2010 de 30 000 € à l'association Handball Club de Livry-Gargan et de 6 500 € à l'association Rugby Club de Livry-Gargan.

**2010-02-17- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU PROFIT DES SINISTRES DE HAÏTI**

Sur proposition de M. Vincent, Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

Décide d'attribuer une subvention de 2000 euros à la Fondation de France au profit des sinistrés du tremblement de terre du 12 janvier 2010 à Haïti.

FIN DE LA SEANCE A 22h10

M. le Maire,